



maladie professionnelle et reclassement

Par **valia**, le **09/09/2011** à **12:50**

bonjour,

je suis actuellement en arrêt de travail pour maladie professionnelle. mon médecin du travail m'a déclaré inapte à mon poste de travail. mon employeur me propose un poste que je ne connais pas mais je sais que plusieurs de mes collègues ayant occupé ce poste ont démissionné. je ne souhaite pas accepter ce poste car j'ai très peur de récidiver. mon employeur peut-il me licencier? dois-je prévenir le médecin du travail de l'offre que mon employeur me fait? dois-je demander une rupture de contrat? je souhaite retravailler au plus vite mais dans un domaine qui m'évitera toute récurrence en ce qui concerne ma maladie professionnelle.

merci de votre aide

Par **P.M.**, le **09/09/2011** à **16:59**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous êtes en arrêt de travail à nouveau depuis la décision d'inaptitude car normalement si elle a été rendue en cours d'arrêt sans que le Médecin du Travail ne la considère comme une visite de reprise et que l'employeur ait été prévenu préalablement, elle n'est pas valable...

Normalement, l'employeur doit être suffisamment précis dans son offre de reclassement et en cas de refus ne pas s'arrêter là et continuer à faire tous les efforts mais effectivement, s'il n'en a pas été prévenu, je vous conseillerais de recontacter le Médecin du Travail pour savoir ce qu'il en pense et éventuellement vous aider pour la réfuter...

De toute façon, si l'employeur est dans l'impossibilité de vous reclasser, il devra procéder au licenciement, ce n'est donc pas à vous dans un premier temps de réclamer la rupture...

Si dans le mois qui suit la décision d'inaptitude en une ou deux visites, si l'employeur ne vous a ni reclassé ni licencié, il doit reprendre le versement du salaire et s'il tardait trop à procéder au licenciement, sans nouvelles de sa part, vous pourriez soit demander la résiliation judiciaire du contrat de travail, soit en prendre acte aux torts de l'employeur mais je vous conseillerais de vous faire conseiller pour cela...